

## NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2026

Le débat d'orientation budgétaire, s'appuyant sur le rapport d'orientation budgétaire, s'est tenu lors du Conseil d'Administration du 26 janvier dernier et a permis de présenter les orientations budgétaires envisagées pour 2026, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

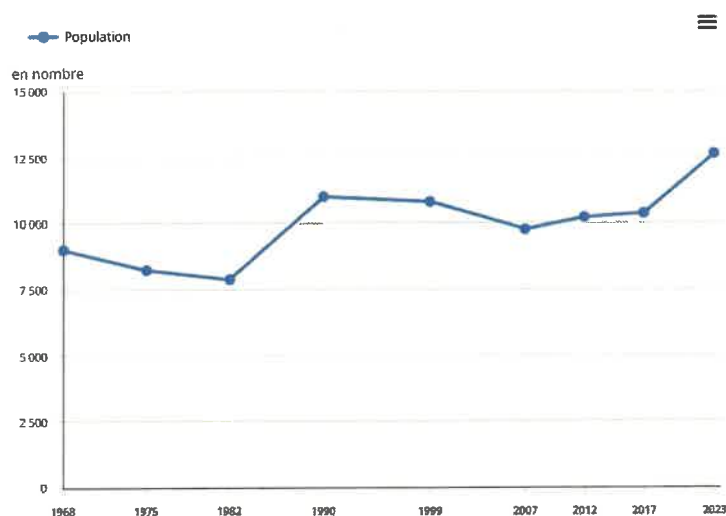
La présente note répond aux dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales. Elle vise à présenter de manière brève et synthétique les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en comprendre les principaux enjeux.

### CONTEXTE SOCIAL, ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

#### Contexte social

Au 1er janvier 2023, la Ville de Marquette-lez-Lille compte 12 622 habitants. La population a progressé de 7,8 % sur un an et de 25,86 % depuis 2011.

POPREF T2 - Population municipale entre 1968 et 2023



Cette dynamique démographique devrait se poursuivre, portée par la livraison de nouvelles résidences principales ces dernières années. Le Répertoire d'Immeubles Localisés de l'INSEE (RIL) recensait 5 166 adresses au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (chiffre servant de base au calcul de la population municipale actuelle). Ce nombre atteindra 5 421 adresses au 1er janvier 2023, avec un taux moyen de 2,275 habitants par logement, avec un nombre moyen de 2,275 habitants par logement (contre 2,295 l'année précédente).

Ces évolutions confirment l'attractivité du territoire, mais impliquent également une pression accrue sur les dispositifs sociaux de proximité, au premier rang desquels le CCAS.

#### Contexte économique et budgétaire

Dans un contexte national marqué par une faible visibilité budgétaire et des incertitudes persistantes sur les finances publiques, la Ville de Marquette-lez-Lille poursuit une gestion prudente et responsable.

Cette rigueur budgétaire ne saurait toutefois se traduire par un recul de l'action sociale. Le CCAS demeure un outil essentiel de protection des populations les plus fragiles, qu'il s'agisse de lutter contre la précarité, l'isolement ou les inégalités d'accès aux droits. La Ville a affirmé son soutien au CCAS par l'attribution de subventions à hauteur de 62 000 € en 2024, 47 000 € en 2025 et 39 000 € en 2026. Cette évolution traduit un effort d'ajustement budgétaire progressif, tout en maintenant les services rendus aux usagers et la capacité d'intervention sociale.

Le budget 2026 du CCAS s'inscrit ainsi dans un double objectif de maîtriser les équilibres financiers tout en préservant un haut niveau de solidarité et de proximité.

## PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2026

La projection 2025 laisse entrevoir un résultat positif, mais modéré. Dans l'attente de la présentation du Compte Financier Unique (CFU), qui remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion, le budget 2026 a été construit avec prudence.

### A. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les orientations stratégiques 2026 ont été développés dans le rapport d'orientations budgétaires présenté lors du précédent conseil d'administration et débattus.

Pour rappel, ils restent dans la continuité des objectifs 2025, à savoir :

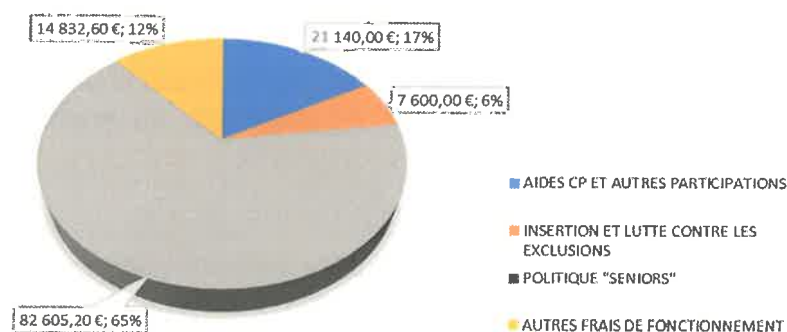
#### 1. Poursuivre la lutte contre les inégalités sociales :

- Maintien des aides financières existantes permettant un soutien direct aux foyers pour un budget prévu de 12 600 € ;
- Par le maintien des dispositifs en direction des étudiants, notamment les bourses d'études (6 000 €), le prêt de matériel informatique et les aides au transport (1 500 €) ;

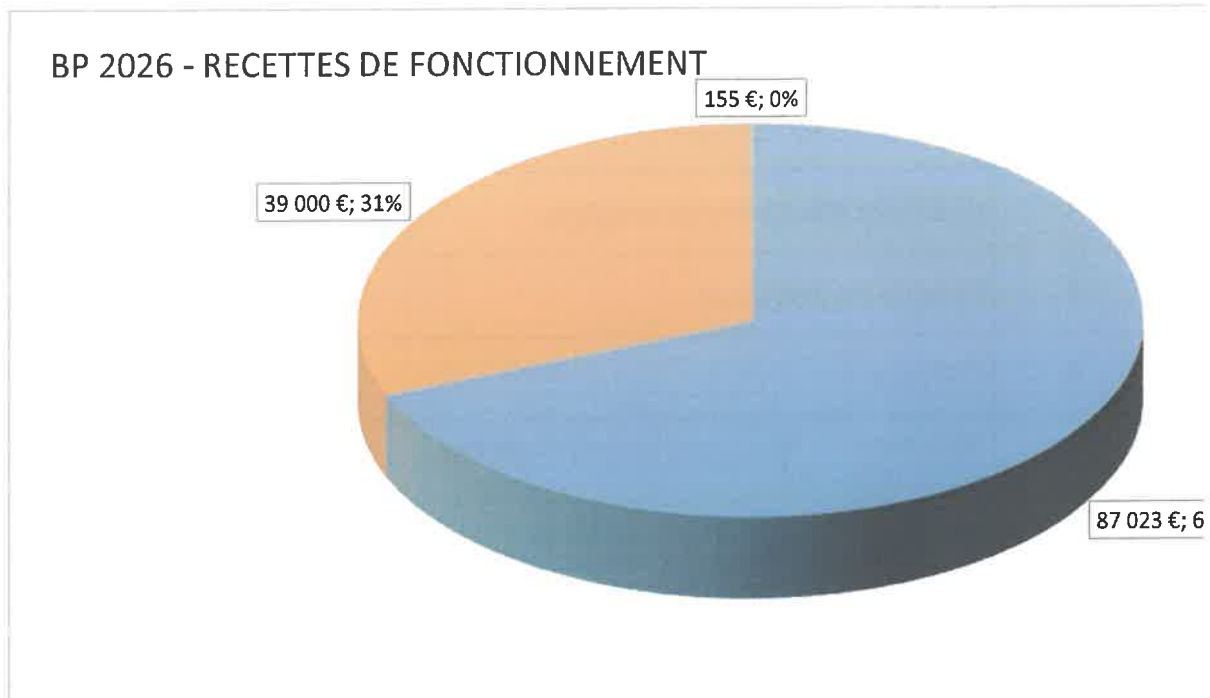
#### 2. Prévenir les exclusions et renforcer les solidarités

- Maintien des actions collectives et solidaires existantes : le Colis de Noël aux Aînés (28 000 €), les Colis solidaires (1 100 €), le Goûter de Noël (3 500 €)
- La mise en place d'actions de prévention visant à la réduction des exclusions, le renforcement des solidarités entre les personnes et les générations, en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif sur le territoire, grâce à la Semaine Bleue (4 500 €), mais aussi grâce à la mise en place de nouvelles actions (4 100)
- Le maintien du portage des repas à domicile dans le cadre de la politique du « bien-vieillir » (48 235,20 €) ;

### BP 2026 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



**Le budget de fonctionnement 2026 s'équilibre à 126 177,80 €** (voir annexe 1) grâce à des recettes émanant principalement de la subvention communale, des reprises de provision et du produit des recettes du portage de repas à domicile, de la façon suivante :



## B. LE BUDGET INVESTISSEMENT

En 2025, un nouveau progiciel a été acquis afin d'améliorer la gestion administrative et la qualité du service rendu aux usagers. Cet investissement a entraîné une augmentation significative du budget d'investissement.

Conformément à la délibération CCAS/R/2022/6/23 relative à l'adoption de la nomenclature M57 et aux règles d'amortissement des immobilisations, cette dépense est amortie sur deux ans.

Ainsi, 7 800 € sont inscrits en recettes d'investissement en 2026 au titre de l'amortissement.

**Le budget d'investissement 2026 s'équilibre donc à 7 897,44 €.**

## RESSOURCES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT : EVOLUTION, STRUCTURE

### PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET PRIMITIF 2026

1	Dépenses de fonctionnement/pop	9,32
2	Produit des impositions directes/pop	0,00
3	Recettes de fonctionnement/pop	9,94
4	Dépenses d'équipement brut/pop	1,21
5	Encours de dette/pop	0,00
6	DGF/pop	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,00%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	93,92 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	12,19 %
10	Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	0,00%
11	Epargne brut/RRF	6,18 %
	Epargne brute ou capacité d'autofinancement	7 800
	Epargne nette	7 800